

Procès-verbal de la 226^e assemblée extraordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le jeudi 11 janvier 2018, à 16 h, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames Hélène Bailleu
Francine Ranger
Diane Raymond

Messieurs Marcel Côté
Alain Lamarre
Yves Mc Nicoll
Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Madame Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives

Monsieur Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Absente :

Madame Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Elianne Duchesne



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

226.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

226.1 Adoption de l'ordre du jour

226.2 Mandat de négociation pour l'achat d'un terrain

226.3 Octroi du mandat de nettoyage, d'assèchement et de démolition

226.4 Levée de l'assemblée »

Adoptée à l'unanimité.

226.2 Mandat de négociation de la promesse d'achat d'un terrain dans la circonscription de Joliette :

Le directeur général invite le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à présenter le dossier.

D'entrée de jeu, celui-ci précise que plusieurs scénarios ont été étudiés avec les responsables et les professionnels de la Corporation épiscopale catholique. Les intervenants ont fait preuve de transparence et de collaboration avec le Cégep.

La promesse d'achat est conditionnelle à ce que certaines exigences soient remplies et elle représente la solution la plus viable et la plus stratégique.

Le Cégep régional de Lanaudière à Joliette dessert un vaste territoire, notamment l'ensemble des étudiants provenant du nord de Lanaudière. Afin de remplir sa mission et de desservir à la fois la population étudiante de sa région et d'autres régions du Québec, d'accueillir les étudiants internationaux et les jeunes issus des communautés autochtones, le Cégep régional de Lanaudière à Joliette constate le besoin primordial de loger une partie de sa population étudiante dans des logements adaptés et sécuritaires, à proximité du collège, besoin qui serait comblé par le projet d'une résidence étudiante.

Pour mener à bien ce projet, le Cégep régional de Lanaudière souhaite faire l'acquisition d'un terrain appartenant à la Corporation épiscopale catholique romaine de Joliette.

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière est intéressé à faire une promesse d'achat d'un terrain (ci-après désigné «l'Immeuble») d'une superficie d'environ 1711,5 m² situé sur parties des lots 5 303 670 et 5 303 671 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, appartenant à La Corporation épiscopale catholique romaine de Joliette;

CERL-180111-01

Attendu que la promesse d'achat sera conditionnelle à la réalisation de plusieurs éléments plus amplement énoncés au projet de la promesse d'achat soumise et que le prix d'achat de l'Immeuble est de 175 000 \$;

Attendu l'affectation au solde de fonds 2016-2017 d'un montant prévu à cet effet;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,

« Il est résolu d'autoriser monsieur Marc Cardinal à signer et à négocier, le cas échéant, la promesse d'achat adressée à La Corporation épiscopale catholique romaine de Joliette, au nom du Cégep régional de Lanaudière, pour une valeur n'excédant pas 199 000 \$ et poser tout geste jugé utile afin de préserver les intérêts du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

CERL-180111-02

226.3 Autorisation d'octroi du mandat de gré à gré pour le nettoyage, l'assèchement et la démolition à la suite du bris de conduite d'eau au collège constituant de L'Assomption :

Le directeur général invite le directeur du collège constituant de L'Assomption à relater les événements survenus le 4 janvier dernier au collège. Il souligne l'intervention rapide des équipes du service des ressources matérielles qui ont permis de limiter les dégâts.

Le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information explique les étapes qui ont suivi pour répondre rapidement et éviter des problèmes plus graves encore. La compagnie d'assurance a d'ailleurs confirmé que tout a été fait comme il se doit afin de préserver au maximum les installations et permettre la reprise des activités normales.

Le matin du 4 janvier 2018, un bris de tuyau a provoqué des dommages importants au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption. La rupture a eu lieu dans un local de la bibliothèque et en peu de temps l'eau s'est répandue dans plusieurs locaux du 2e étage; notamment la bibliothèque, le centre d'aide en français et les bureaux des services pédagogiques.

Des dégâts ont par la suite été constatés au 1er étage dans les salles de classe, les laboratoires de sciences ainsi que dans les locaux des services aux étudiants et à la communauté.

Afin de récupérer l'eau et assécher les zones touchées, il fallait rapidement affecter des équipes spécialisées.

Attendu qu'un bris de conduite est survenu le 4 janvier 2018 et a provoqué d'importants dommages à l'immeuble du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption;

Attendu l'urgence de procéder aux travaux de nettoyage, d'assèchement et de démolition à la suite de ce bris;

Attendu l'obligation de préserver la santé et la sécurité des occupants du Cégep régional de Lanaudière et de permettre le début des cours de la session d'hiver prévu le 22 janvier 2018;

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-180111-03

« Il est résolu d'autoriser à la firme DRYCO, située au 142, boulevard industriel à Châteauguay, par une entente de gré à gré, de procéder aux travaux de nettoyage, d'assèchement et de démolition à la suite du bris de conduite. Ces travaux sont évalués à 145 342,31 \$. »

Adoptée à l'unanimité.

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Benoît Valiquette,

CERL-180111-04

« Il est résolu de remercier les membres du personnel du Service des ressources matérielles pour leur intervention exceptionnelle et pour les travaux d'urgence qui ont été effectués à la suite du bris de conduite survenue le 4 janvier dernier au collège constituant de L'Assomption. »

Adoptée à l'unanimité.

226.4 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 16 h 20.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée